

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 mai 2017 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Robert Kennedy – district #2  
Alexander Tomeo – district #3  
Dominick Giguère – district #4  
Normand Clermont – district #5  
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 avril 2017
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 avril 2017

#### ADMINISTRATION

- 4.- États financiers comparatifs au 30 avril 2017/adoption

#### LOISIRS

- 5.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2017/adoption
- 6.- Bibliothèque La Sablière/demande d'aide financière et mandataire
- 7.- Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale La Sablière de Pointe-Calumet/mise à jour
- 8.- Travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne/préparation des plans et devis et surveillance des travaux/mandat
- 9.- Travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne/honoraires professionnels en architecture du paysage/préparation des documents conceptuels/autorisation de paiement

#### VOIRIE

- 10.- Travaux de pavage – 14<sup>e</sup> Avenue et 15<sup>e</sup> Rue/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 11.- Réfection de la 27<sup>e</sup> Avenue/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 12.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue)/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement

#### URBANISME

- 13.- Adoption/règlement 307-6-17 modifiant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d'actualiser la tarification des services reliée à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Pointe-Calumet

- 14.- Adoption/projet de règlement 308-67-17 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier, spécifier et remplacer certaines dispositions liées aux cases minimales requises pour les stationnements résidentiels ainsi qu'aux ouvrages situés près des digues de protection contre les inondations

SÉCURITÉ

- 15.- Rapport annuel 2016/service des incendies/adoption
- 16.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 17.- Communication du maire
- 18.- Communication des conseillers
- 19.- Période de questions
- 20.- Levée de la séance

17-05-105 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-106 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2017

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le procès-verbal du 11 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

17-05-107 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2017

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 avril 2017 au montant de 76 171,10 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 avril 2017 au montant de 205 405,08 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2017/ADOPTION

- 17-05-108 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère
- QUE conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, les états financiers comparatifs au 30 avril 2017, soient adoptés tels que présentés.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-109 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2017, soit adoptée, à savoir:

**Employé saisonnier**

Préposé à l'entretien des parcs,  
à compter du 10 mai 2017 :

Stéphane Albert

**Personnes salariées étudiantes**

Animatrice et service de garde,  
à compter du 19 juin 2017 :

Noémie Dubois, en remplacement  
d'Amélie Beaulieu

Responsable aquatique, à compter du  
22 juin 2017 :

Patricia L'Italien

Assistant responsable aquatique, à  
compter du 22 juin 2017 :

Francis Proulx

Surveillants/sauveteurs, à compter  
du 22 juin 2017 :

Vicky Labelle-Vernier  
Benjamin Tremblay  
Benoit Chartrand  
Camille Bédard  
Maude Gagnon-Montreuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-110 BIBLIOTHÈQUE LA SABLIÈRE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET MANDATAIRE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER le dépôt au Ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Pointe-Calumet à financer la totalité du projet;

DE DÉSIGNER Madame Brigitte Lessard, directrice de la bibliothèque La Sablière, à agir au nom de la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-111 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LA SABLIÈRE DE POINTE-CALUMET/ MISE À JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le Conseil municipal accepte la politique de développement des collections de la bibliothèque La Sablière, nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-112 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/ PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels en architecture du paysage datée du 11 avril 2017 de la firme Atelier espace b, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne, pour un montant forfaitaire de 8 700 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-113 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/ HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE/ PRÉPARATION DES DOCUMENTS CONCEPTUELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 139,10 \$ (taxes incluses), à la firme Atelier espace b, lequel représente les honoraires professionnels en architecture du paysage pour la préparation des documents conceptuels, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE PAVAGE – 14<sup>E</sup> AVENUE ET 15<sup>E</sup> RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

17-05-114

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 722,91 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux de pavage – 14<sup>e</sup> Avenue et 15<sup>e</sup> Rue (facture # 4047).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-115

RÉFECTION DE LA 27<sup>E</sup> AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 040,52 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux de réfection de la 27<sup>e</sup> Avenue (facture # 4048).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-116

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSEE – 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 52<sup>E</sup> RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 993,10 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue) (facture # 4046).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 307-6-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN D'ACTUALISER LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

17-05-117

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement numéro 307-6-17 modifiant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d'actualiser la tarification des services reliée à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 307-6-17

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN D'ACTUALISER LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

---

ATTENDU QUE la dernière mise à niveau des tarifs d'émissions des permis et certificats a eu lieu en janvier 2013;

ATTENDU les recommandations du Service de l'Urbanisme de la Municipalité de Pointe-Calumet;

ATTENDU QUE la municipalité favorise l'équité pour l'ensemble de ses contribuables et que le principe « d'utilisateur-payeur » se reflète dans la tarification suivante;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 avril 2017 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 3.2.5 du règlement de régie interne 307-91 est abrogé et remplacé par le suivant :

**3.2.5 Coût des permis et des certificats**

Les honoraires suivants sont exigés du requérant pour l'étude de toute demande de permis ou de certificat énumérée à la réglementation d'urbanisme :

	<b>Coût</b>
1) Permis de lotissement :	
→ pour chacun des lots faisant l'objet d'une opération cadastrale	40,00 \$
2) Permis de construction :	
2.1 <u>Section résidentielle</u>	
→ habitation	
- premier logement	250,00 \$
- logement supplémentaire	125,00 \$
→ rénovation et agrandissement	80,00 \$
→ piscine	25,00 \$
→ installation septique	50,00 \$
→ ouvrage de captage des eaux souterraines	50,00 \$
→ clôture	25,00 \$
→ cabanon (bâtiment de moins de 15 m.c.)	30,00 \$
→ garage isolé (bâtiment de plus 15 m.c.)	50,00 \$
2.2 <u>Section commerciale et institutionnelle</u>	
→ Construction : 250 \$ pour le premier 100 000 \$ de valeur estimée, 2 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de valeur estimée additionnelle sans excéder 1 500 \$;	
→ Rénovation et agrandissement : 250 \$ pour le premier 100 000 \$ de valeur estimée, 2 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de valeur estimée additionnelle sans excéder 1 500\$;	
→ clôture	50,00 \$
→ cabanon (bâtiment de moins de 15 m.c.)	50,00 \$
→ garage isolé (bâtiment de plus 15 m.c.)	100,00 \$
3) Certificat d'autorisation :	
→ changement d'usage ou de destination	50,00 \$
→ démolition	25,00 \$
→ enseigne	50,00 \$
→ plantation, abattage d'arbres et projet d'aménagement paysager	gratuit
→ ouvrage dans la bande de protection riveraine	25,00 \$
→ travaux de déblai et de remblai	50,00 \$
→ bâtiment temporaire	25,00 \$
→ Tout autre usage ou travaux non mentionnés	50,00 \$
4) Étude d'un projet exigeant un plan image selon la valeur du projet :	
→ 0 à 1 000 000 \$	100,00 \$
→ 1 000 001 à 5 000 000 \$	150,00 \$
→ 5 000 001 à 10 000 000 \$	200,00 \$
→ 10 000 001 et plus	250,00 \$

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT 308-67-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER, SPÉCIFIER ET REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS RELIÉES AUX CASES MINIMALES REQUISES POUR LES STATIONNEMENTS RÉSIDENTIELS AINSI QU'ÀUX OUVRAGES SITUÉS PRÈS DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

17-05-118

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le projet de règlement 308-67-17 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91, soit adopté ;

QUE l'avis public du projet de règlement 308-67-17 soit affiché sur le territoire de la municipalité et publié dans le journal local ;

QU'une assemblée publique de consultation dudit projet de règlement soit tenue le 6 juin 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 308-67-17

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER, SPÉCIFIER ET REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS RELIÉES AUX CASES MINIMALES REQUISES POUR LES STATIONNEMENTS RÉSIDENTIELS AINSI QU'ÀUX OUVRAGES SITUÉS PRÈS DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

ATTENDU QUE la réglementation actuelle date de 1991 et que des modifications doivent être effectuées, afin de mettre à jour les normes en vigueur concernant les digues de protection contre les inondations et le nombre minimal de cases requises pour le stationnement en zone résidentielle;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu du règlement de zonage numéro 308-91;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 avril 2017 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 6.5.7 du règlement de zonage 308-91 est abrogé et remplacé par le suivant :

### 6.5.7 Digue de protection contre les inondations

Malgré toute autre disposition du présent règlement, la municipalité peut construire ou installer toute digue ou barrage afin de protéger son territoire contre les inondations. Cette digue ou barrage doit, en tout temps, être libre de toute construction ou équipement de jeux.

De plus, aucune construction et aucun muret ne peuvent être édifiés en deçà de six (6) mètres de la paroi intérieure d'une digue de protection contre les inondations.

ARTICLE 2 : Les ratios concernant le calcul du nombre de cases pour les stationnements de la section « HABITATION » de l'article 6.3.2.3 sont remplacés par les suivants :

#### Habitations

Deux (2) cases par logement;

Pour les habitations pour personnes âgées, une (1) case par logement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

17-05-119

### RAPPORT ANNUEL 2016/SERVICE DES INCENDIES/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ADOPTER le rapport annuel 2016 du Service de prévention des incendies de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

### COMMUNICATION DU MAIRE

### COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

17-05-120 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h44, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale